

MODALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Afin de pouvoir accueillir tous les élèves désirant apprendre à conduire ou bien passer l'ETG, nous avons mis plusieurs choses en place.

L'auto-école dispose d'une rampe d'accès PMR.

Un mail type avec toutes les informations nécessaires à l'inscription demande aux élèves de préciser s'ils sont atteints d'un handicap ou de quelque pathologie pouvant affecter la conduite afin que nous puissions adapter nos leçons.

Pour les personnes étant atteinte d'un handicap que nous ne pouvons pas gérer à notre niveau, nous pouvons les aider à trouver une auto-école adaptée via le site du CEREMH.